



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL DU 4 juin 2010

Le Trésorier Payeur Général président de ce 2^{ème} CTP commun ouvre la séance en rappelant les aspects généraux de la mise en place du Pôle de recouvrement spécialisé .

La CGT a fait la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le président

Suite aux dernières mobilisations un cycle de discussions a été ouvert à BERCY à la demande des fédérations.

Ces discussions portent notamment sur les missions, les moyens devant être alloués aux administrations dont la question clé de l'emploi, l'évolution du pouvoir d'achat, le droit à la retraite, les droits et les garanties collectives des personnels.

La politique de rigueur et d'austérité traduite par de nouvelles coupes claires dans les emplois et les crédits ne peuvent avoir que des conséquences catastrophiques pour les missions de services publics et les agents.

En s'appuyant sur les mobilisations réitérées des agents des Finances, la CGT Finances Publiques demande des réponses tenant compte de leurs revendications sur :

- l'amélioration du code des pensions, le calcul sur les six derniers mois, le maintien de l'âge légal à 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, la nécessaire revalorisation des pensions ;
- le pouvoir d'achat : revalorisation de la valeur du point de l'indice, des régimes indemnitaires, refus de toutes les formes de rémunération au mérite (PFR, modulation...) ;
- les conditions de vie au et hors du travail qui doivent être considérablement améliorées, y compris s'agissant des droits à l'action sociale, à l'hygiène, à la sécurité, à la protection sociale complémentaire, aujourd'hui gravement menacés du fait des restrictions budgétaires ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- les contenus et les conditions de mise en œuvre des politiques et l'exercice des missions publiques, dans le cadre d'un service public de pleine compétence et de proximité.

Aujourd'hui vous mettez en place un pôle de recouvrement spécialisé sur le papier pour répondre à la commande politique du Ministre. Dans la réalité, un objectif reste très clair, celui de vider les trésoreries de leurs missions de recouvrement, avec toujours la même conséquence : éloigner le contribuable de nos services.

Après la mise en place des premiers SIP dans notre département, pour lesquels nous aimerions un bilan, après la mise en place du guichet fiscal unique dans les trésoreries de proximité, pouvant paraître comme une avancée positive pour les contribuables, voici la mise en place du PRS.

Et là, les beaux discours ne suffiront pas pour faire face aux démantèlements des missions, à la dévitalisation des postes comptables.

Et là tout sera question de moyen tant en formation qu'en personnel et en outils de travail.

En effet, combien restera-t-il de trésoreries atteignant le seuil critique de 4 agents (en dessous duquel, la direction générale estime qu'elles ne sont plus viables) une fois que le recouvrement aura été transféré ? Il s'agit bien de la poursuite de la destruction de notre réseau avec comme conséquence un éloignement des structures de l'usager, contrairement aux grands discours qui veulent faire croire qu'on place l'usager au cœur de la réforme !

Dans notre département, vous justifiez la création du PRS par la nécessité de l'intervention de spécialistes alors que la Direction Générale ne parlait que de polyvalence. La note de mise en place du PRS relève que la plus grande partie du recouvrement forcé demeure de la compétence des SIE, SIP et trésoreries, mais les critères de transfert, notamment des créances professionnelles, font apparaître une baisse du seuil financier afin d'avoir un nombre de dossiers suffisants. La montée en charge du pôle sera progressive sans que celui-ci ne puisse donner son accord préalable au transfert. Où se situera la limite ?

Nous constatons que le calibrage des équipes s'appuie sur une étude quantitative datant de 2007, donc sous estimant la charge de travail (la crise n'arrangeant certainement pas la situation).

D'autant plus que le transfert des personnels à la création n'est pas complet ! Qu'advient-il du poste de B vacant de la TG ? Sera-t-il pourvu ultérieurement ? Fera-t-il l'objet d'un appel de candidature dans le département ? Les huissiers auront-ils un rôle en lien avec le PRS ?

Concernant la formation, 3 jours de formation est-ce suffisant, notamment pour les nouveaux agents affectés au PRS ?

Nous constatons que la note préparatoire au CTPD fait référence à de nombreuses annexes qui ne nous ont pas été communiquées. Rien non plus concernant la question des horaires et des modules ARTT des agents des SIP.

A ce sujet d'ailleurs les agents de la filière gestion publique apprécient tout autant de pouvoir choisir, d'avoir un jour de récupération par mois, de n'avoir plus à se justifier à chaque demande d'absence. Avec AGORA cela se passe bien à Joigny, une habitude à prendre à Avallon..

Par contre pour le SIP de Joigny, au niveau de l'équipement c'est pas le top, on est bien loin de la vitrine et cela occasionne beaucoup de perte de temps :

- pas de machine à ouvrir les enveloppes
- pas d'imprimante à la caisse
- une machine à affranchir neuve mais qui ne colle pas les enveloppes.

Nous rappelons aussi qu'il n'y a que 2 agents dont 1 B à temps partiel, il manque le demi agent qu'il y avait à la trésorerie, alors que dans le même temps on leur demande de travailler sur un domaine nouveau l'ISF.

De plus, malgré le gestionnaire de files, les contribuables se trompent, posent leurs questions au mauvais guichet et les agents doivent se lever régulièrement pour surveiller.

En réponse le Président indique qu'il reviendra dans le débat sur le contenu de la mission du PRS, il remarque que la CGT aborde des revendications, déjà évoquées par les agents, qui ont retenu toute son attention, il précise être tout à fait attentif aux conditions de travail dans les SIP d'Avallon et de Joigny.

Il ne conteste pas le resserrement des effectifs , mais son rôle consiste à l'application des circulaires, ce qu'il fait avec discernement, il ne nie pas que des efforts sont demandés aux agents.

Le TPG indique également que le dialogue social et ses moyens existent et sont plus importants dans notre ministère qu'ailleurs ! le Fondé fait référence aux réunions récentes réunissant les cadres B et C, et s'étonne du manque de questions et d'implications des agents.

Cela s'explique peut-être par le fait que les agents sont démoralisés et savent pertinemment que rien ne va changer, bien au contraire. Mais qui dit dialogue social ne veut pas dire monologue, encore faut-il être entendu.

Dans le débat sur le dialogue social la CGT a précisé qu'il y avait une contradiction importante entre la propagande gouvernementale et la réelle prise en compte des revendications.

Le PV de la réunion du 26 janvier a été adopté.

Le Président précise alors que le PRS complète le GFU (après les 4 SIP, les Trésoreries de proximité , c'est la mise en place du PRS) ce sera un poste comptable à compétence départementale chargé du recouvrement forcé , c'est une valeur ajoutée. L'essentiel, compte tenu des critères de transfert restera selon aux SIP , SIE et trésoreries.

Les Non Valeurs restant de la compétence du service de la TG.

Le PRS sera localisé au Centre des Finances Publiques rue des Moreaux à Auxerre au **1^{er} septembre 2010**, alors que les travaux sont toujours en cours et devraient durer encore à peu près un an (est-ce bien judicieux, car les agents travailleront dans le bruit ?) . Il regroupera l'actuel pôle de recouvrement du service des impôts des entreprises (PR du SIE-C) et une partie du service recouvrement contentieux de la TG.

Le pôle se voit transférer :

- les créances des professionnels (TVA, IS, TS...) supérieures à 3000 € restées non recouvrées après un délai de 2 mois , avec une ancienneté maximale de 18 mois.
- les créances des particuliers figurant dans RAR (IR, CSG, TH, TF, redevance audiovisuelle) supérieure à 5000 €, après ATD et sans dépasser le 30 juin qui suit l'avis de mise en recouvrement. Toutes les créances d ' IR et de CSG suite à contrôle fiscal sont prises en charge directement par le pôle.

Le transfert entraîne transfert de responsabilité du recouvrement de la créance vers le comptable du PRS. Lorsqu'une créance répond aux critères de transfert , c'est l'ensemble des impôts du contribuable qui est transféré.

La CGT a insisté sur le flou qui persiste malgré toutes les précautions de présentation, les précisions apportées dans la note du directeur général du 27 juillet 2009, avec la montée en charge non maîtrisée .

Les contrôles fiscaux ne seront plus du ressort des postes d'origine (qui devraient pouvoir les consulter sur RAR-RATNOM) car pris en charge directement au PRS.

Il n'est pas prévu de caisse au PRS, mais les versements en espèces pourront être enregistrés à la caisse du SIE.

En matière de formation pour le PRS, une formation découverte est prévue les 15 ET 18 juin puis la formation théorique qui se déroulera sur 2 jours et demi : du 8 au 10 septembre à Nevers (filiale fiscale) puis à Orléans (date non connue).

La CGT a insisté sur la formation des nouveaux arrivants .

Le PRS comprendra :

- **1 Inspecteur départemental** responsable du PRS
- **1 Inspecteur** issu du PR -CIE
- **2 B** (1 de chaque ex administration , en sachant que celui de la filiale gestion publique ne sera transféré qu'au 1^{er} décembre , en prenant en compte la montée en charge progressive comme il est dit dans la note ou plutôt parce que l'emploi est vacant à la TG au service Rect Cx !)
- **1 C** de la TG .

La CGT réaffirme la notion de souffrance au travail . Toujours plus d'efforts sont demandés avec moins de moyens tant en personnel qu'en matériel . Elle l'a souligné dans sa déclaration liminaire , au SIE de Joigny : pas d'imprimante à la caisse (une est installée dans un bureau à côté et cela oblige la personne à la caisse à se lever à chaque impression = 2 imprimantes ne serait pas rationnel !), pas de machine à ouvrir le courrier et une machine à affranchir qui ne colle pas les enveloppes (un avenant au marché national est en cours pour une machine qui affranchit et colle en même temps les enveloppes).

L'application des réformes conduit à un resserrement des effectifs qui inquiète , fragilise de plus en plus les personnels et entraîne une multiplication des arrêts maladie, car fatigue et pression sont de plus en plus présentes.

Le TPG précise qu'il connaît très bien les personnes « fragilisées » mais ne comprend pas que l'on parle de « souffrance » au travail. Pourtant, l'augmentation de l'absentéisme n'est pas un leurre et exprime bien la souffrance et le stress des agents.

L'ensemble des organisations syndicales ont voté contre la mise en place du PRS au 1/9/2010 , la CGT précisant quelle votait contre cette nouvelle dévitalisation des trésoreries.

Questions diverses :

Horaires d'ouverture et ARTT des agents filiale gestion publique dans les SIP : les textes sont appliqués.

La CGT a évoqué cette question dans sa déclaration liminaire en indiquant que les agents qu'elle a consulté apprécient tout autant de pouvoir choisir , d'avoir un jour de récupération par mois , de n'avoir plus à se justifier à chaque demande d'absence .

Siégeaient pour la CGT : Caroline GERMAIN, Jocelyne PION, Carine RIGNAULT, Claudine BEAU, Jacqueline BRILLANT et Alain GUYADER.